



Déchets électriques et électroniques, fin de la galère pour les réparateurs !

Avec la mise en place de la filière DEEE, les professionnels de la réparation ont enfin une solution clef en main. Ils peuvent devenir point de collecte Eco-Systèmes pour la prise en charge de leurs déchets.

Jean Noël Clain vous êtes Président du STRAR Syndicat des Techniciens et Réparateurs audiovisuel de la Réunion parlez-nous de la gestion des déchets dans votre activité.

«Après des années de galère, nous tenons enfin une solution ! L'Eco organisme Eco-systèmes offre une solution idéale aux professionnels qui est de devenir point de collecte. On revient de loin avec un stock historique important présent dans encore beaucoup d'entreprises de réparation. Pendant des années, faute de filière, on a stocké. Aussi pour ne pas polluer la nature... Dans mon cas j'ai même engagé des frais et loué un entrepôt de stockage !»

Il n'y avait aucune solution ?

J-N CLAIN Des prestataires proposaient et proposent encore de vous débarrasser mais à des coûts très élevés, autour de 1500€ la tonne et sans garantie qu'il y ait un recyclage derrière. Et dans le même temps avec le développement des écrans plats, les clients déposent trop souvent leur ancienne télé pour réparation sans jamais revenir la chercher.

Décrivez nous ce que permet désormais Eco-systèmes.

J-N CLAIN C'est gratuit pour les professionnels. Cela comprend l'inscription, la mise à disposition, l'enlèvement pour traitement et recyclage. La condition est d'avoir des quantités minimum à débarrasser dans l'année et de souscrire un contrat de partenariat. J'appelle tous les professionnels de la réparation à s'inscrire !

Comment peut-on adhérer ?

J-N CLAIN Mon entreprise est devenue point de collecte Eco-systèmes et je dois dire que c'est assez facile. Il faut s'enregistrer sur le site internet,

après avoir rempli une fiche on reçoit un login et un mot de passe. Eco-systèmes vous enregistre comme point de collecte et vous fait livrer des cages métalliques pliées. Ensuite quand on a une certaine quantité à évacuer on fait une demande d'enlèvement via le site internet. Ils passent dans les deux jours vous débarrasser.

Quels sont les déchets concernés ?

J-N CLAIN Dans nos métiers de l'audiovisuel ce sont les écrans (plats et tubes cathodiques) et ce qu'ils appellent le PAM, le petit électroménager, magnétoscope, autoradio, radioréveil, caméscope. Mais le système est valable pour l'électroménager dit froid et hors froid des autres métiers de la réparation.

Vous bénéficiez donc d'une collecte gratuite et à la demande, est-ce un atout vis-à-vis de la clientèle ?

J-N CLAIN Cela peut contribuer à valoriser notre profession qui on doit le dire ne se porte pas bien.

On conseillait déjà depuis longtemps aux collègues de facturer la prise en charge et la recherche de panne : Démontez l'appareil, recherchez la panne, rappelez le client, ce sont des freins du temps passé, qui demande une vraie expertise avec en plus le risque que l'appareil nous reste sur les bras...

Là on a ce service de prise en charge de l'appareil dans le cas où il n'est pas réparable.

Le métier de réparateur est un métier de proximité, on peut servir de relais pour les gens du quartier qui ont un appareil en panne à débarrasser. Cela fait venir les gens dans l'atelier du réparateur, on peut alors leur faire découvrir les services qu'on propose. C'est un moyen d'avoir de nouveaux clients : si les objets que les gens viennent jeter, sont réparables, on leur proposera une réparation !



VOS DECHETS :

CRISE DU PLÂTRE : Changement de réglementation pour les déchets de plâtre : désormais refusés dans les déchèteries du TCO, CINOR et CIVIS (celles de la CIREST prennent encore 5€ les 2,5 m3). Seule l'Installation de Stockage des Déchets de Ste Suzanne dispose aujourd'hui d'un casier dédié conforme pour les déchets de plâtre : Tarifs : 189,50 Euros/Tonne (plâtre et placoplâtre propres) et 423,90 Euros/Tonne (si mélangé avec d'autres déchets).

DÉCHETS ÉLECTRIQUES : La CINOR joue le jeu ! TV, frigo et autres appareils électriques apportés par les particuliers et professionnels à la CINOR n'iront plus au centre d'enfouissement mais au recyclage !! Il était temps ! Après le retour fournisseur, le principe est : un appareil acheté, un appareil repris et recyclé mis en place normalement dans toute la grande distribution (sous le contrôle de la Répression des Fraudes), c'est au tour des déchetteries : celle de La Mare et bientôt dans les 8 déchetteries CINOR.

Devenir point de collecte c'est la garantie de se débarrasser gratuitement de ses déchets dans le respect de la réglementation et de l'environnement !

ECO-SYSTEMES <http://www.eco-systemes.fr/adherer/>

PLUS D'INFORMATIONS : Mission environnement de la CMA : Chloé PICHARD au 0262 45 52 52
STRAR Tél. : 0692 86 61 44 - ECO-SYSTEMES www.eco-systemes.com

Retrouvez la rubrique environnement de l'artisanat à la Réunion sur : <http://www.cm-reunion.fr/Filieres/Missions-Developpement.html>